

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3232

19 décembre 2013

SOMMAIRE

2PM Life Brokerage S.A.	155092	GSCP 2000 Lumina Holding S.à.r.l.	155103
7ème Quai Luxembourg S.A.	155092	GSCP 2000 Onshore Lumina Holding S.à.r.l.	155105
ABF European Holdings S.à r.l.	155095	GSCP VI Windmill Holding 1 S.à r.l.	155101
ABF Hyde Park Investments S.à r.l.	155095	GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l.	155108
ABF Regents Park Investments S.à r.l. ..	155095	Harvest Clo II S.A.	155136
ACH Management SA	155096	Henkel Luxembourg S.à r.l.	155110
AI Diversified Holdings S.à r.l.	155094	Homac Aviation Services S.A.	155100
Anticimex Reinsurance S.A.	155095	Hyperion Finance S.à r.l.	155113
Aramark S.à r.l.	155096	IK Investment Partners S.à r.l.	155107
ArcelorMittal Mondercange S.A.	155096	Intini Lux S.à r.l.	155119
Areca SICAV SIF	155096	ista Luxemburg GmbH	155092
Artium Sàrl	155094	Ivane Hotel Development S.A.	155115
CEREP Finance S.à r.l.	155090	JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 1 S.à r.l.	155099
Cliffs International Lux IV	155097	KSM Biogas s.à.r.l.	155092
Cliffs International Lux IV	155099	La Belgica S.à r.l.	155098
Cursa S. à r.l.	155134	La Couronne S.A.	155093
Cyrcrans S.A.	155129	Larry Midco S.à r.l.	155090
D.E.S. S.A.	155091	Liquid Capital Group S.à r.l.	155099
Detalux S.à r.l.	155091	Lux 10 Starlight GBP S.à r.l.	155099
Diagenics SE	155091	Miranda Global Management S.A.	155094
Direct Axis International S.à r.l.	155091	Optimam Partem Gestion S.A., SPF	155093
Direct Luxco	155098	Premacure AB	155098
ECP TTL S.A.	155090	Société Européenne de Recherche, d'In- vestissement et de Développement	155094
EPIC Euro Property 3 S.à.r.l.	155090	Spring Creek S.à r.l.	155124
Explore Resources S.à r.l.	155097	TST S.à r.l.	155136
Fiduciaire Kieffer Isabelle S.à r.l.	155098	YJBC S.à r.l.	155092
Flowserve Finance S. à r.l.	155097	ZENZEN Group S.A.	155097
Gamma Trading Gestion S.A., S.P.F.	155093		
Genimo S.A.	155090		
Goldman Sachs Specialized Investments	155093		

EPIC Euro Property 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.829.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164823/9.

(130202022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Larry Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.254.

Les Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164238/10.

(130200619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

CEREP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.244.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164750/10.

(130201769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

ECP TTL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.545.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2013164815/11.

(130201929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Genimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 147.547.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 25 septembre 2013

Décision:

- Le siège social de GENIMO S.A. est transféré du 4A rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg au 4-6 rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Olivier GRANBOULAN / Emmanuel LEBEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013164877/14.

(130201889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Detalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 173.115.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164793/9.

(130202143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Direct Axis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.424.

Le bilan au 30 Juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164778/9.

(130202225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

D.E.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.700.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Foetz en date du 26 novembre 2013

Il résulte des résolutions prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2013 de la société anonyme D.E.S. S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B149.700.

1 - Le transfert du siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue.

2 - La révocation de l'administrateur actuellement en fonction.

3 - La nomination à la fonction d'administrateur, de Mr Romain DUBOST, gérant, demeurant 15 rue de l'Alzette, L-4011 Esch sur Alzette, jusqu'à l'assemblée générale de 2018

Aucun actionnaire n'ayant demandé la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Pour extrait conforme

Foetz, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164771/19.

(130201499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Diagenics SE, Société Européenne.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 152.777.

Beschluss der Gesellschafterversammlung Diagenics SE, Sitz Luxembourg Stadt

Die Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig:

1. Die iaab S.à.r.l (Handelsregisternummer B 147768, 129 rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg, wird ab dem 14.06.2013 als Reviseur d'Entreprises abbestellt

2. Grant Thornton (Handelsregisternummer B 133733), 83, Pfafenbruch, L-8308 Capellen, wird ab dem 14.06.2013 als Reviseur d'Entreprises für drei Jahre berufen.

3. Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Luxembourg, den 14.06.2013.

Ernest Kapetanovic / Samir Yastas

Verwaltungsrat / Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013165396/17.

(130202499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

7ème Quai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 7^{ème} QUA I LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013165237/11.

(130201363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

YJBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.349.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165232/10.

(130201831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

2PM Life Brokerage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 659, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165234/10.

(130201857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

KSM Biogas s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9774 Urspelt, 83, Om Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 102.960.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 21. November 2013.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2013165240/12.

(130200434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

ista Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 125.994.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013165272/11.

(130202017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Gamma Trading Gestion S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 147.067.

Par la présente, je, soussigné Charles Bougard, vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société Gamma Trading Gestion SA SPF, en date du 1^{er} novembre 2013.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 2013.

Mr. Bougard Charles.

Référence de publication: 2013165242/10.

(130201045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Optimam Partem Gestion S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 138.019.

Par la présente, je, soussigné Charles Bougard, vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société Optimam Partem Gestion SA SPF, en date du 1^{er} novembre 2013.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 2013.

Mr. Bougard Charles.

Référence de publication: 2013165247/10.

(130201035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

La Couronne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 107.371.

Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 28 avril 2011

Il a été décidé:

- de annuler le mandat de Raad Steenwijk CV, résidant 16, Emmastraat, NL-8331 EL Steenwijk, Pays-Bas, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} avril 2011;

- de nommer CQuit B.V., résidant Twentepoort West 10-1, 7609 RD Almelo, Pays-Bas, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} avril 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013165245/15.

(130201420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

Le Conseil d'Administration a résolu au 22 Juillet 2013 que Monsieur Laurent Lellouche (25 Rue de la Ferme, 92200 Neuilly-sur-Seine, France) a été élu administrateur de la société en remplacement de Monsieur Francesco Adilberti avec date effective le 09 Octobre 2013, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2014.

Monsieur Richard John Taylor a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec date effective le 07 Novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Goldman Sachs Specialized Investments

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

2-4 rue Eugène Ruppert / Vertigo Building - Polaris

Andrea Schless / Luc Biever

Référence de publication: 2013165267/19.

(130201837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Artium Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3392 Roedgen, 7, rue Bommert.
R.C.S. Luxembourg B 16.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Christine DOERNER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013165271/12.

(130201718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Société Européenne de Recherche, d'Investissement et de Développement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 73.358.

La Gérance constate que suivant le protocole de transmission d'actions par voie de donation sous seing privée du 8 mars 2013:

Monsieur Michel MISSE-NARD fait donation en pleine propriété à ses petits-enfants Alexandre et Caroline MISSE-NARD, ayants-droits de son fils prédécédé David MISSE-NARD, de 68 parts sociales de la société Européenne de Recherche, d'Investissement et de Développement (SERID) soit 34 parts sociales pour chacun des petits enfants, représentés par Madame Frédérique JOLY-MISSE-NARD agissant en sa qualité de représentant légal de ses deux enfants mineurs.

Madame Frédérique JOLY-MISSE-NARD

Co-Gérante de la Société Européenne de Recherche, d'Investissement et de Développement

Référence de publication: 2013165248/16.

(130201475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Miranda Global Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 156.761.

Par la présente, je, soussigné Charles Bougard, vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société Miranda Global Management S.A., en date du 1^{er} novembre 2013.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 2013.

Mr. Bougard Charles.

Référence de publication: 2013165246/10.

(130201048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

AI Diversified Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.670.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu en date du 31 octobre 2013, que l'intégralité du capital social de la société est détenue comme suit:

AL DIVERSIFIED PARENT S.à r.l.

15-17, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg 110,020,000 parts sociales

Pour extrait conforme

Simon Baker

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013165300/16.

(130202564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

ABF European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 30.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 114.908.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que Monsieur Georges Gutenberg a remis sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 3 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165290/14.

(130201969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

ABF Hyde Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 30.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.788.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 3 Octobre 2013, que Monsieur Georges Gutenberg, démissionne de ses fonctions de gérant de la Société avec effet à cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165291/11.

(130202305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

ABF Regents Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 30.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.789.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que Monsieur Georges Gutenberg a remis sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 3 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165292/14.

(130201970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Anticimex Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 88.005.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées du 30 septembre 2013

Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Christer Holmén, Administrateur, avec effet immédiat et nomme Monsieur Bertil Carlsén demeurant professionnellement Lövhölm svägen 61 SE-100 74 Stockholm, Suède, comme nouvel Administrateur.

Son mandat sera ratifié lors de la plus prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014. Monsieur Bertil Carlsén est élu Président du Conseil d'Administration.

Pour la société ANTICIMEX REINSURANCE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013165279/15.

(130202517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

ArcelorMittal Mondercange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 8.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165281/10.

(130202682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Aramark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.472.

L'associé unique révoque Monsieur Michael Joseph O'Hara en tant que gérant de la société à la date du 26 novembre 2013.

Monsieur Robert Neal Deitz, né le 5 avril 1961 à New York, Etats Unis d'Amérique, résident professionnellement à 4, Deer Trail Drive, Clarksburg, New Jersey 08510, Etats unis d'Amérique, détenteur du passeport numéro 217552298 a été nommé à la date du 26 novembre en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165280/14.

(130202460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Areca SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 142.707.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 19 novembre 2013:

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une période d'un an prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014 et qui approuvera le rapport annuel révisé de l'exercice social se terminant le 30 juin 2014, le mandat des Administrateurs suivants:

* Monsieur Ernesto PRADO COTA, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* Monsieur Peter SPINLER, Administrateur

* Monsieur Marcel VAN LAETEM, Administrateur

- de renouveler ERNST & YOUNG S.A.. en qualité de Réviseur d'Entrprises agréé pour une période d'un an prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014, et qui approuvera le rapport annuel révisé de l'exercice social se terminant le 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165282/20.

(130201982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

ACH Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 43.098.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 21 octobre 2013

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Franck Payrar avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165294/10.

(130202297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Flowserve Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Novembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013164858/13.

(130202262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Explore Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.870.

Le bilan au 31 décembre 2012 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2013164812/11.

(130201527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Cliffs International Lux IV, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 32.601.950,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164755/10.

(130201525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

ZENZEN Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 109.794.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 26 novembre 2013 à 14.30 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission de deux administrateurs en la personne de Monsieur Max GALOWICH et Monsieur Jean-Paul FRANK.

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg -Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte -France et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy -Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée prend acte de la démission de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43298, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013165233/30.

(130201432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

La Belgica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164937/10.

(130202146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Direct Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164779/9.

(130201579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Fiduciaire Kieffer Isabelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 36, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.409.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle KIEFFER

La Gérante

Référence de publication: 2013164833/11.

(130201979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Premacure AB, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013165041/14.

(130201510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 106.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

JP Morgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l.
Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013164913/13.

(130201817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Lux 10 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 176.061.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 26 Novembre 2013 que la société Lux 22 Starlight GBP S.à r.l. dont le siège social se situe 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt six GBP) chacune à la société SOF-IX Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 164 480.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-IX Lux Master Co S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka
Gérant

Référence de publication: 2013164945/19.

(130201641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Cliffs International Lux IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.601.950,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164756/10.

(130201532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Liquid Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 156.813.

Les statuts coordonnés au 12 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013164943/12.

(130201888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Homac Aviation Services S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 143.206.

L'an deux mille treize, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HOMAC AVIATION SERVICES S.A.», avec siège social à L-5366 Munsbach, 212, rue Principale, constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2946 du 11 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 octobre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2944 du 5 décembre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Transfert du siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
- 2) Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et du premier alinéa de l'article 9 des statuts.
- 3) Modification de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Munsbach à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et le premier alinéa de l'article 9 des statuts comme suit:

Art. 1. (2^{ème} alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 9. (1^{er} alinéa). L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 15:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

Art. 6. «Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandant entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature collective de l'administrateur-délégué ensemble avec un autre administrateur. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50306. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159363/67.

(130195645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

GSCP VI Windmill Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 126.173.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the fifth of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

GS Capital Partners VI Fund, L.P., a Delaware Limited Partnership with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, USA - 19801 New Castle County, Delaware, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4298631 (the "Principal"),

represented by Mrs. Marielle STIJGER, Manager of the Company, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 1 November 2013 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I. - That "GSCP VI Windmill Holding 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 126.173, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 21 March 2007 before the notary Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1108 dated 8 June 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

II. - That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000. -) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one United State Dollar (USD 1.00) each.

III. - That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV. - That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. - That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI. - That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII. - That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII. - That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1.000,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GS Capital Partners VI Fund, L.P., une Delaware Limited Partnership, ayant son siège social à 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4298631 (le «Mandant»);

ici représentée par Madame Marielle STIJGER, gérante de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 1^{er} novembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée «GSCP VI Windmill Holding 1 S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.173, constituée le 21 mars 2007 selon un acte passé par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1108 en date du 8 juin 2007 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II. - Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille US Dollars (25.000,-USD), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un US Dollar (1,00.-USD) chacune.

III. - Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV. - Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. - Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. STIJGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2013. LAC/2013/50595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159337/103.

(130195161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

GSCP 2000 Lumina Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 90.043.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the fifth of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., a Cayman Limited Partnership, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman (the "Principal"),

represented by Mrs. Marielle STIJGER, Manager of the Company, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 1 November 2013, which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I. - That "GSCP 2000 Lumina Holding S.à R.L.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 900.43, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 3 December 2002 before the notary Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1818 dated 27 December 2002 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended on 6 December 2002 before the notary Me Paul BETTINGEN, published in the Mémorial C number 43 dated 16 January 2003 and on 20 April 2004 before the notary Me Paul BETTINGEN, published in the Mémorial C number 807 dated 6 August 2004.

II. - That the subscribed share capital of the Company amounts currently to two hundred and forty-nine thousand three hundred Euros (EUR 249,300.-) represented by eight hundred and thirty-one (831) shares with a par value of three hundred Euros (EUR 300) each.

III. - That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV. - That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. - That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI. - That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII. - That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII. - That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1.000,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq novembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., une Cayman Limited Partnership, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman (le «Mandant»);

ici représentée par Madame Marielle STIJGER, gérante de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 1^{er} novembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée «GSCP 2000 Lumina Holding S.à R.L.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 900.43, constituée le 3 décembre 2002 selon un acte passé par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1818 en date du 27 décembre 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés le 6 décembre 2002 selon un acte passé par devant le notaire Maître Paul BETTINGEN, publié au Mémorial C numéro 43 en date du 16 janvier 2003 et le 20 avril 2004 selon un acte passé par devant le notaire Maître Paul BETTINGEN, publié au Mémorial C numéro 807 en date du 6 août 2004.

II. - Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent quarante-neuf mille et trois cents Euros (249.300.-EUR), représenté par huit cent trente et une (831) parts sociales ayant une valeur nominale de trois cent Euros (300.-EUR) chacune.

III. - Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV. - Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. - Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII. - Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

155105

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. STIJGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2013. LAC/2013/50594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159339/107.

(130195154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

GSCP 2000 Onshore Lumina Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 90.042.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the fifth of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

GS Capital Partners 2000, L.P., a Delaware Limited Partnership having its registered office at 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA (the "Principal"),

represented by Mrs. Marielle STIJGER, Manager of the Company, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 1 November 2013 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I. - That "GSCP 2000 Onshore Lumina Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 900.42, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 3 December 2002 before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1812 dated 24 December 2002 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended on 6 December 2002 before Me Paul BETTINGEN, published in the Mémorial C number 36 dated 14 January 2003 and on 20 April 2004 before the notary Me Paul BETTINGEN, published in the Mémorial C number 808 dated 6 August 2004.

II. - That the subscribed share capital of the Company amounts currently to three hundred and thirty-four thousand three hundred and twenty-nine Euros and eighty cents (EUR 334,329.80.-) represented by eight hundred and six (806) shares with a par value of four hundred and fourteen Euros and eighty cents (EUR 414.80) each.

III. - That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV. - That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. - That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI. - That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII. - That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII - That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

155106

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq novembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., une Delaware Limited Partnership, ayant son siège social à 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA (le «Mandant»);

ici représentée par Madame Marielle STIJGER, gérante de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 1^{er} novembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée «GSCP 2000 Onshore Lumina Holding S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 900.42, constituée le 3 décembre 2002 selon un acte passé par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederranven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1812 en date du 24 décembre 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés le 6 décembre 2002 selon un acte passé par devant Maître Paul BETTINGEN, publié au Mémorial C numéro 36 en date du 14 janvier 2003 et le 20 avril 2004 selon un acte passé par devant Maître Paul BETTINGEN, publié au Mémorial C numéro 808 en date du 6 août 2004.

II. - Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trois cent trente-quatre mille trois cent vingt-neuf Euros et quatre-vingt cents (334.329,80.-EUR), représenté par huit cent six (806) parts sociales ayant une valeur nominale de quatre cent quatorze Euros et quatre-vingt cents (414,80.-EUR) chacune.

III. - Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV. - Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. - Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. STIJGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2013. LAC/2013/50597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159340/106.

(130195173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le huit novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Fatburen Europa B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Claude Debussylaan 18, Amsterdam 1082 MD, Pays-Bas;
2. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 7 Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume Uni;
3. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant à South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, Royaume Uni;
4. Monsieur James Yates, demeurant à 36 Montague Road, Richmond, TW10 6QJ, Royaume Uni;
5. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, une société constituée selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Isestrasse 117, D-20149, Hamburg, Allemagne;
6. Stellaris AB, une société constituée selon les lois de Suède, ayant son siège social au 32, Orrspelsvägen, S-167 66 Bromma, Suède et enregistrée auprès du Registre de Suède sous le numéro 556706-4661;
7. International Kapital Investment Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162242;
8. Monsieur Anders Petersson, demeurant au Jungfrauenthal 22, 20149 Hamburg, Allemagne;
9. Cosigrande AB (anciennement Goldcup 8998 AB), une société constituée et régie selon les lois de Suède, ayant son siège social au c/o Carlsson Kemppinen, Östermalmstorg 2, 11442 Stockholm, Suède et enregistrée auprès du Registre de Suède sous le numéro 556941-0078;
10. Stanhope Invest S.à r.l. (en formation), une société à responsabilité limitée à constituer selon les lois de France, avec siège social au 36 avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France et en cours de formation et d'immatriculation; et
11. Monsieur Remko Hilhorst, demeurant au 17 Stokenchurch Street, London SW6 3TS, Royaume Uni.

Ici représentés par Carmen ANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu de onze (11) procurations datées d'octobre 2013 demeurées annexées à l'acte du 22 octobre 2013 enregistré à Luxembourg A.C. le 23 octobre 2013, relation LAC/2013/48079.

Laquelle mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ses mandants sont les associés actuels de «IK INVESTMENT PartNERS S.à r.l.», (anciennement Industri Kapital Luxembourg Sàrl), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 98.911 constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire instrumentant, le 22 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1747 du 20 juillet 2013, page 83852 (la «Société»).

En date du 22 Octobre 2013, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 67548 de son répertoire, un acte constatant une réduction de capital de la Société.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 23 octobre 2013 relation LAC/2013/48079 et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 octobre 2013 portant les références L130185168

Le mandataire a requis le notaire instrumentant d'acter que lors de l'acte du 22 Octobre 2013, une erreur matérielle s'est glissée dans le nom du comparant n°10, et requiert dès lors la rectification dudit acte, comme suit:

Version française erronée:

10. Stanhope Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de France, ayant son siège social au 36 avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France et en cours d'immatriculation; et

Version anglaise erronée:

10. Stanhope Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of France, having its registered office at 36 avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France and in process of registration; and

Version française rectifiée qui remplace la version française erronée:

10. Stanhope Invest S.à r.l. (en formation), une société à responsabilité limitée à constituer selon les lois de France, avec siège social au 36 avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France et en cours de formation et d'immatriculation; et

Version anglaise rectifiée qui remplace la version anglaise erronée:

10. Stanhope Invest S.à r.l. (in formation), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to be incorporated under the laws of France, with registered office at 36 avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France and in process of formation and registration; and

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ huit cents Euros.

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Les documents ont été lus à la partie comparante, étant connus du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.ANDRE, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51019. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013159380/75.

(130195684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 125.869.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the fifth of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

GS Capital Partners VI Parallel, L.P., a Delaware Limited Partnership with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, USA - 19801 New Castle County, Delaware, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4210108 (the "Principal"),

represented by Mrs. Marielle STIJGER, Manager of the Company, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 1 November 2013 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I. - That "GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.869, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a

deed dated 21 March 2007 before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1069 dated 6 June 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

II. - That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one United State Dollar (USD 1.00) each.

III. - That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV. - That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. - That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI. - That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII. - That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII. - That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1.000,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GS Capital Partners VI Parallel, L.P., une Delaware Limited Partnership, ayant son siège social à 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4210108 (le «Mandant»);

ici représentée par Madame Marielle STIJGER, gérante de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 1^{er} novembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée «GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.869, constituée le 21 mars 2007 selon un acte passé par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1069 en date du 6 juin 2007 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II. - Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille US Dollars (25.000,- USD), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un US Dollar (1,- USD) chacune.

III. - Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV. - Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. - Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. STIJGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2013. LAC/2013/50596. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159338/103.

(130195167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Henkel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.142.895.344,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.418.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Henkel AG & Co. KGaA, a German partnership limited by shares having its registered address at Henkelstraße 67, 40589 Düsseldorf (AG Düsseldorf HRB 4724), Germany (the "Appearing Company" or "HKGaA"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 11, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Henkel Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.418, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 14th, 2011, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", under number 226, on January 26th, 2012. The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 28th, 2012, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", under number 1243, on May 18th, 2012.

II. The Company's share capital is set at one billion, three hundred and ninety-four million, six hundred and seventy-two thousand, three hundred and seventy-four Euro (EUR 1,394,672,374.-) represented by one billion, three hundred and ninety-four million, six hundred and seventy-two thousand, three hundred and seventy-four (1,394,672,374) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred and forty-eight million, two hundred and twenty-two thousand, nine hundred and seventy Euro (EUR 748,222,970.-) in order to raise it from its present amount of one billion, three hundred and ninety-four million, six hundred and seventy-two thousand, three hundred and seventy-four Euro (EUR 1,394,672,374.-) to two billion, one hundred and forty-two million, eight hundred and ninety-five thousand, three hundred and forty-four Euro (EUR 2,142,895,344.-) by creation and issue of seven hundred and forty-eight million, two hundred and twenty-two thousand, nine hundred and seventy (748,222,970) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon intervened HKGaA, through its proxyholder, and declared to subscribe to the seven hundred and forty-eight million, two hundred and twenty-two thousand, nine hundred and seventy (748,222,970) newly issued shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, for an amount of seven hundred and forty-eight million, two hundred and twenty-two thousand, nine hundred and seventy Euro (EUR 748,222,970.-) and have them fully paid up by contribution in kind consisting of the assignment to the Company of that certain, unquestionable and undisputed debt receivable in the total amount of seven hundred and forty-eight million, two hundred and twenty-two thousand, nine hundred and seventy Euro (EUR 748,222,970.-) owed by Henkel of America I LLC, a limited liability company duly formed and governed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, to HKGaA (the "Contribution"), and resulting from a declaration of Henkel of America I LLC, prenamed, as debtor company, dated November 11, 2013, and from a declaration of HKGaA, as holder of the receivable, dated November 11, 2013.

The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

HKGaA, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolution, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at two billion, one hundred and forty-two million, eight hundred and ninety-five thousand, three hundred and forty-four Euro (EUR 2,142,895,344.-) represented by two billion, one hundred and forty-two million, eight hundred and ninety-five thousand, three hundred and forty-four (2,142,895,344) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

V. The sole shareholder has resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six thousand four hundred Euro (EUR 6.400.-). by the undersigned notary.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Henkel AG & Co. KGaA, une société allemande en commandite par action ayant son siège social au Henkelstraße 67, 40589 Düsseldorf (AG Düsseldorf HRB 4724), Allemagne (ci-après, la «Société Comparante» ou «HKGaA»), ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la Société Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Société Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Société Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de «Henkel Luxembourg S.à r.l.» (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.418, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, daté du 14 décembre 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 226 du 26 janvier 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 28 mars 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1243, le 18 mai 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à un milliard, trois cent quatre-vingt-quatorze millions, six cent soixante-douze mille, trois cent soixante-quatorze Euros (1.394.672.374,- EUR) représenté par un milliard, trois cent quatre-vingt-quatorze millions six cent soixante-douze mille trois cent soixante-quatorze (1.394.672.374) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'associée unique, par son mandataire, a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent quarante-huit millions, deux cent vingt-deux mille, neuf cent soixante-dix Euros (EUR 748.222.970,-) pour le porter de son montant actuel d'un milliard, trois cent quatre-vingt-quatorze millions, six cent soixante-douze mille, trois cent soixante-quatorze Euros (1.394.672.374,- EUR) à deux milliards, cent quarante-deux millions, huit cent quatre-vingt-quinze mille, trois cent quarante-quatre Euros (EUR 2.142.895.344,-) par la création et l'émission de sept cent quarante-huit millions, deux cent vingt-deux mille, neuf cent soixante-dix (748.222.970) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Souscription - Libération

HKGaA, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux sept cent quarante-huit millions, deux cent vingt-deux mille, neuf cent soixante-dix (748.222.970) nouvelles parts sociales émises d'une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune pour un montant de sept cent quarante-huit millions, deux cent vingt-deux mille, neuf cent soixante-dix Euros (EUR 748.222.970,-) et les libérer intégralement par apport en nature consistant en la cession à la Société d'une créance certaine, incontestable et incontestée d'un montant total de sept cent quarante-huit millions, deux cent vingt-deux mille, neuf cent soixante-dix Euros (EUR 748.222.970,-), due par Henkel of America I LLC, une société dûment constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, à HKGaA (ci-après, l'«Apport»), et résultant d'une déclaration de Henkel of America I LLC, en tant que société débitrice, datant du 11 novembre 2013, ainsi que d'une déclaration de HKGaA, en tant que société créancière, datant du 11 novembre 2013.

Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

HKGaA, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. L'associée unique a décidé, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à deux milliards, cent quarante-deux millions, huit cent quatre-vingt-quinze mille, trois cent quarante-quatre Euros (EUR 2.142.895.344,-) représenté par deux milliards, cent quarante-deux millions, huit cent quatre-vingt-quinze mille, trois cent quarante-quatre (2.142.895.344) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

V. L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués par le notaire soussigné à la somme de six mille quatre cents Euros (EUR 6.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Société Comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même Société Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Société Comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159346/160.

(130194919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Hyperion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.576.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HIG Finance Limited, a company organised under the laws of England and Wales under company number 8721671, whose registered office is at 16 Eastcheap, London EC3M 1BD, United Kingdom, here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy given in London on the sixth (6) of November 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Hyperion Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Liberty Office Center, 55 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 180.576, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 27 September 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two million eight hundred thousand US dollars (USD 2,800,000.00), so as to raise it from its present amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) up to two million eight hundred and twenty thousand US dollars (USD 2,820,000.00), by the issue of two million and eight hundred thousand (2,800,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one US dollar (USD 1.00), and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in kind amounting to two million eight hundred thousand US dollars (USD 2,800,000.00) consisting in an unquestioned claim due for immediate payment held by HIG Finance Limited against the Company.

Subscription

All the New Shares are entirely subscribed by HIG Finance Limited prenamed. The total contribution amount of two million eight hundred thousand US dollars (USD 2,800,000.00) is entirely allocated to the Company' share capital.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **6.1.** The capital is fixed at two million eight hundred and twenty thousand US dollars (USD 2,820,000.00) represented by two million eight hundred and twenty thousand (2,820,000) shares of one US dollar (USD 1.00) each (the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«HIG Finance Limited», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 16 Eastcheap, London EC3M 1BD, Royaume Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 8721671, ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 novembre 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Hyperion Finance S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 55 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.576, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 27 septembre 2013, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux millions huit cent mille dollars US (USD 2.800.000,00) de façon à l'accroître de son montant actuel de vingt mille dollars US (USD 20.000,00) à deux millions huit cent vingt mille dollars US (USD 2.820.000,00), par l'émission de deux millions huit cent mille (2.800.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1.00), ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous et payées par un apport en nature d'un montant deux millions huit cent mille dollars US (USD 2.800.000,00) consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par HIG Finance Limited, prénommé, envers la Société.

Souscription - Paiement

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par HIG Finance Limited, prénommée. Le montant total de l'apport de deux millions huit cent mille dollars US (USD 2.800.000,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **6.1.** Le capital social de la Société est de deux millions huit cent vingt mille dollars US (USD 2.820.000,00), représenté par deux millions huit cent vingt mille (2.820.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1.-) chacune, étant

collectivement référencées comme les «Parts Sociales»), chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14532.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013159352/99.

(130195798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Ivane Hotel Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 181.577.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur Xavier SOULARD, administrateur, demeurant à L-2153 Luxembourg, 36A, rue Antoine Meyer.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 6 novembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont il a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Ivane Hotel Development S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a également pour objet l'acquisition d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour son propre compte ainsi que la mise en valeur de ces immeubles.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les trente-et-un mille (31.000) actions ont été souscrites par Monsieur Xavier SOULARD, administrateur, demeurant à L-2153 Luxembourg, 36A, rue Antoine Meyer.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Évaluation des frais

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1)

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Xavier SOULARD, administrateur, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant à L-2153 Luxembourg, 36A, rue Antoine Meyer,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1):

Est nommé commissaire:

La société anonyme FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., avec siège social à L-1260 Luxembourg, 7b, rue de Bonnevoie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177.770.

- 3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

- 4) Le siège social est fixé à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159377/187.

(130194921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Intini Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9769 Roder, 12, Hauptstroos.

R.C.S. Luxembourg B 181.616.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Monsieur Calogero INTINI, né le 7 septembre 1974 à Liège (Belgique) et demeurant au 149, rue Puits en Sock, B-4020 Liège.

(la «Partie Comparante»),

La Partie Comparante est ici représentée par Monsieur Benoit Lockman, né le 9 août 1980 à Bastogne et demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration signée sous seing privée. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, nom, objet social, durée et siège social

1. Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «INTINI LUX S.à r.l.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, et notamment dans les titres de sociétés ayant attrait aux domaines du luxe et des spiritueux.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Roder.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, parts sociales et transfert des parts**6. Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 21.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts.

9.1 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

9.2 Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales, le nu-propriétaire bénéficie du droit de vote pour toutes les décisions devant être prises à l'unanimité des actionnaires (notamment les décisions emportant augmentation des engagements des actionnaires ou changement de nationalité de la Société). Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute Assemblée Générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

9.3 L'usufruitier et le nu-propriétaire doivent être convoqués à toutes les assemblées et peuvent participer à toutes les assemblées y compris aux assemblées dans lesquelles ils ne bénéficient pas du droit de vote. Celui qui n'exerce pas le droit de vote participe avec voix consultative.

9.4 Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication de documents sociaux ou de les consulter peut également être exercé par chacun des copropriétaires d'actions indivises, par l'usufruitier et le nu-propriétaire d'actions.

10. Art. 10. Transfert des parts sociales - Procédure d'agrément.

10.1 La cession de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers non associé à quelque titre que ce soit, à titre onéreux ou à titre gratuit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Cette procédure n'est pas applicable aux cessions de parts sociales lorsque toutes les parts sociales composant le capital social sont la propriété d'une seule personne.

10.2 Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au conseil de gérance de la Société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée, les modalités, la valeur ou le prix offert. Cette demande d'agrément est transmise par le conseil de gérance aux associés.

10.3 L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les parts sociales ayant le droit de vote.

10.4 La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée. A défaut de notification dans les trois mois qui suivent la demande d'agrément, l'agrément est réputé acquis.

10.5 En cas d'agrément, l'associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément.

10.6 En cas de refus d'agrément, la société est tenue, dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un associé ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la Société, en vue d'une réduction du capital.

10.7 A défaut d'accord entre les parties, le prix des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues par la Loi.

10.8 Le cédant peut à tout moment aviser le conseil de gérance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à la cession de ses titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

10.9 Si, à l'expiration du délai de trois mois à compter de la notification du refus, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par ordonnance du Tribunal compétent statuant en la forme des référés, sans recours possible, l'actionnaire cédant et le cessionnaire dûment appelés.

10.10 Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions, que lesdites cessions interviennent par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société associée, de transmission universelle de patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou autrement.

10.11 Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfiques, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

10.12 La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à l'unanimité des associés.

10.13 Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle.

10.14 La transmission des parts sociales par voie de succession ou de liquidation de communauté est soumise à l'agrément des associés à la majorité des deux tiers des parts sociales ayant le droit de vote, sauf pour les héritiers déjà associés en cas de transmission pour cause de mort, et pour les conjoints déjà associés en cas de liquidation de communauté. En cas de transmission par voie de décès, cette majorité se calcule en ne tenant compte que des associés survivants et des actions détenues par eux.

10.15 Pour l'exercice de leurs droits d'associés, les héritiers ou ayants droit, qu'ils soient ou non soumis à agrément, doivent justifier de leur identité et de leur qualité héréditaire auprès du conseil de gérance qui peut toujours exiger la production d'expéditions ou d'extraits de tous actes notariés établissant cette qualité.

10.16 En cas de refus d'agrément, il y aura lieu d'appliquer les mêmes dispositions que celles applicables aux cessions entre vifs comme exposé ci-dessus.

Chapitre III - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants seront répartis entre gérants de catégorie A («Gérants A») et gérants de catégories B («Gérants B») qui avec les Gérants A sont collectivement désignés les «gérants») et constituent ensemble un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la Société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou deux gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette

renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres, dont au moins un Gérant A et un Gérant B, est présente ou représentée. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V - Conseil d'investissements

18. Art. 18. Conseil d'investissements.

18.1 Les investissements de la Société et sa situation financière y compris spécialement ses livres et comptes seront surveillés par un Conseil d'Investissements composé d'au moins trois membres (désigné ci-après par Conseil d'Investissements).

18.2 Le Conseil d'Investissements peut être consulté par le Conseil de Gérance sur toutes les matières que le Conseil de Gérance déterminera, et il pourra autoriser les actes du Conseil de Gérance qui, selon la loi ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs de Conseil de Gérance.

18.3 Le Conseil d'Investissements sera élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période maximale de six années, renouvelables.

18.4 L'assemblée générale des associés déterminera la rémunération du Conseil d'Investissements.

18.5 Le Conseil d'Investissements est convoqué par son président ou par deux de ces membres au moins.

18.6 Une notification écrite de toute réunion du Conseil d'Investissements sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit en original, par câble, télégramme, télex ou télécopie de la part de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des date et place prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Investissements.

18.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil d'Investissements en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.

18.8 Le Conseil d'Investissements ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Investissements sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

18.9 Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

18.10 Les procès-verbaux d'une réunion du Conseil d'Investissements seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres du Conseil d'Investissements.

Chapitre VI - Exercice social et Comptes annuels

19. Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

20. Art. 20. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

20.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

20.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

20.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

20.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un Conseil de Surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

21. Art. 21. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

21.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

21.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

21.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

21.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VII - Liquidation et dissolution

22. Art. 22. Liquidation.

22.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

22.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

22.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 21.3.

23. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VIII - Loi applicable

24. Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
Monsieur Calogero INTINI	125 (cent vingt-cinq)
Total	125

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille deux cent cinquante euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ EUR 1.200.-.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Calogero INTINI, prénommé, est nommé au poste de gérant de la société.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social est fixée au 12 HAAPTSTROOS, L-9769 RODER, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les Parties Comparantes pré-mentionnées ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. INTINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50824. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159394/302.

(130195930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Spring Creek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.514.152,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.599.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- KOCIT Financial Assets, Ltd., a limited liability company established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermuda and registered with the Register of Companies of Bermuda under number 47103, and

- KOCIT Strategic Assets II, Ltd., a limited liability company established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermuda and registered with the Register of Companies of Bermuda under number 47701,

both here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on October 31, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of Spring Creek S.à r.l. (the Company), with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177599, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 17, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1711, dated July 17, 2013, and whose articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by eight hundred thousand (800.000) shares with a nominal value of five cents (USD 0,05) each.

III. The shareholders resolve to increase the nominal value of the shares of the Company from five cents (USD 0,05) to one United States Dollar (USD 1,00) so that the share capital of the Company which was represented by eight hundred thousand (800.000) shares with a nominal value of five cents (USD 0,05) each shall now be represented by forty thousand (40.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

IV. Further to the above resolution, the shareholders acknowledge that the forty thousand (40.000) shares of the Company are now held as follows:

- KOCIT Financial Assets, Ltd., prenamed: twenty thousand (20.000) shares; and
- KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prenamed: twenty thousand (20.000) shares.

V. The shareholders resolve to create a third paragraph to article 6 of the Company's articles of association which shall read as follows;

« **Art. 6. Third paragraph.** Any share premium paid on the subscription of the shares of the Company shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares, and shall be reimbursed or otherwise distributed solely to the owner of such shares at the time of such reimbursement or distribution, who shall have exclusive rights to such premium."

VI. The shareholders resolve to decrease the Company's share capital by an amount of thirty-nine thousand nine hundred sixty United States Dollars (USD 39.960,00) in order to reduce it from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) to forty United States Dollars (USD 40,00), by cancellation of:

- nineteen thousand nine hundred eighty (19.980) shares held by KOCIT Financial Assets Ltd., prenamed; and
- nineteen thousand nine hundred eighty (19.980) shares held by KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prenamed,

and further resolve that the amount of share capital thus decreased shall not be repaid to them but shall instead be converted into share premium of the Company.

VII. Further to the above resolution, the shareholders resolve to link, in compliance with article 6 paragraph 3 of the Company's articles:

- nineteen thousand nine hundred eighty United States Dollars (USD 19.980,00) of share premium to the twenty (20) shares held by KOCIT Financial Assets, Ltd., prenamed; and
- nineteen thousand nine hundred eighty United States Dollars (USD 19.980,00) of share premium to the twenty (20) shares held by KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prenamed.

VIII. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of one million five hundred fourteen thousand one hundred twelve United States Dollars (USD 1.514.112,00) to raise it from its present amount of forty United States Dollars (USD 40,00) to one million five hundred fourteen thousand one hundred fifty-two United States Dollars (USD 1.514.152,00), by creation and issuance of one million five hundred fourteen thousand one hundred twelve (1.514.112) new shares of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

- KOCIT Financial Assets, Ltd., prenamed, declares to subscribe seven hundred fifty-seven thousand fifty-six (757.056) New Shares and to fully pay them up in the aggregate amount of seven hundred fifty-seven thousand fifty-six United States Dollars (USD 757.056,00), together with a total share premium in the amount of seven hundred fifty-six million two hundred ninety-nine thousand four hundred sixteen United States Dollars (USD 756.299.416,00), by contribution in kind in the total amount of seven hundred fifty-seven million fifty-six thousand four hundred seventy-two United States Dollars (USD 757.056.472,00), consisting in membership interest, representing fifty percent (50%) of the share capital of Koch Financial Assets II, LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, DE-19801 Wilmington, New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5207864 (the Membership Interest 1).

- KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prenamed, declares to subscribe seven hundred fifty-seven thousand fifty-six (757.056) New Shares and to fully pay them up in the aggregate amount of seven hundred fifty-seven thousand fifty-six United States Dollars (USD 757.056,00), together with a total share premium in the amount of seven hundred fifty-six million two hundred ninety-nine thousand four hundred sixteen United States Dollars (USD 756.299.416,00), by contribution in kind in the total amount of seven hundred fifty-seven million fifty-six thousand four hundred seventy-two United States Dollars

(USD 757.056.472,00), consisting in membership interest, representing fifty percent (50%) of the share capital of Koch Financial Assets II, LLC, prenamed (the Membership Interest 2).

Evidence of the contributions' existence and value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by:

- a balance sheet dated October 31, 2013 of KOCIT Financial Assets, Ltd., prenamed, "certified true and correct" by its management;
- a balance sheet dated October 31, 2013 of KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prenamed, "certified true and correct" by its management;
- a contribution declaration of KOCIT Financial Assets, Ltd., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Membership Interest 1;
- a contribution declaration of KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Membership Interest 2.

Effective implementation of the contributions

KOCIT Financial Assets, Ltd., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Membership Interest 1 and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- the Membership Interest 1 have consequently not been transferred and no legal or natural person other than KOCIT Financial Assets, Ltd., prenamed, is entitled to any rights as to the Membership Interest 1;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Membership Interest 1, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Membership Interest 2 and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- the Membership Interest 2 have consequently not been transferred and no legal or natural person other than KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prenamed, is entitled to any rights as to the Membership Interest 2;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Membership Interest 2, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated October 31, 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description, with their valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.

IX. Pursuant to the above resolutions, article 6 paragraph 1 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. First paragraph.** The share capital of the Company is set at one million five hundred fourteen thousand one hundred fifty-two United States Dollars (USD 1.514.152,00) represented by one million five hundred fourteen thousand one hundred fifty-two (1.514.152) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each."

X. The shareholders resolve to amend article 17 paragraph 2 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

« **Art. 17. Second paragraph.** The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to the contributions made (share capital and share premium) on the shares held in the Company."

XI. The shareholders resolve to amend article 18 paragraph 2 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

« **Art. 18. Second paragraph.** After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation results (profit or loss) shall be allocated to the shareholders in proportion to the contributions made (share capital and share premium) on the shares held in the Company. After such allocation, the contributions (share capital and share premium) shall be reimbursed to the shareholders in proportion to the contributions made (share capital and share premium)."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- KOCIT Financial Assets, Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 47103, et

- KOCIT Strategic Assets II, Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 47701,

ici représentées par M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 31 octobre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Spring Creek S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177599, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 mai 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1711, en date du 17 juillet 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00), représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société de cinq cents (USD 0,05) à un Dollar Américain (USD 1,00) et de convertir le capital social de la Société représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune, en un capital social représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

IV. Suite à la résolution ci-dessus, les associés reconnaissent que les quarante mille (40.000) parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- KOCIT Financial Assets, Ltd., prénommée: vingt mille (20.000) parts sociales; et

- KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prénommée: vingt mille (20.000) parts sociales.

V. Les associés décident de créer un nouveau paragraphe 3 dans l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Troisième paragraphe.** Toute prime d'émission payée à la souscription de parts sociales de la Société restera liée à ces parts sociales et sera détenue par le propriétaire de ces parts sociales, et sera remboursable ou distribuable exclusivement au détenteur de ces parts sociales au moment d'un tel remboursement ou d'une telle distribution, celui-ci disposant de droits exclusifs sur cette prime.»

VI. Les associés décident de diminuer le capital social de la Société à concurrence de trente-neuf mille neuf cent soixante Dollars Américains (USD 39.960,00) afin de le réduire de son montant actuel de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) à quarante Dollars Américains (USD 40,00), par l'annulation de:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt (19.980) parts sociales détenues par KOCIT Financial Assets, Ltd., prénommée; et

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt (19.980) parts sociales détenues par KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prénommée, et décident en outre que le montant du capital social ainsi diminué ne leur sera pas remboursé mais sera à la place converti en prime d'émission de la Société.

VII. Suite à la résolution ci-dessus, les associés décident de lier, conformément à l'article 6 paragraphe 3 des statuts de la Société:

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt Dollars Américains (USD 19.980,00) de prime d'émission aux vingt (20) parts sociales détenues par KOCIT Financial Assets, Ltd., prénommée; et

- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt Dollars Américains (USD 19.980,00) de prime d'émission aux vingt (20) parts sociales détenues par KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prénommée.

VIII. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cinq cent quatorze mille cent douze Dollars Américains (USD 1.514.112,00) pour le porter de son montant actuel de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) à un million cinq cent quatorze mille cent cinquante-deux Dollars Américains (USD 1.514.152,00), par la création et l'émission d'un million cinq cent quatorze mille cent douze (1.514.112) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

- KOCIT Financial Assets, Ltd., prénommée, déclare souscrire à sept cent cinquante-sept mille cinquante-six (757.056) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de sept cent cinquante-sept mille cinquante-six Dollars Américains (USD 757.056,00), ensemble avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante-six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent seize Dollars Américains (USD 756.299.416,00), par apport en nature d'un montant total de sept cent cinquante-sept millions cinquante-six mille quatre cent soixante-douze Dollars Américains (USD 757.056.472,00), consistant en une participation représentant cinquante pour cent (50%) du capital de Koch Financial Assets II, LLC, une société à responsabilité limitée établie et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, DE-19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5207864 (la Participation 1).

- KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prénommée, déclare souscrire à sept cent cinquante-sept mille cinquante-six (757.056) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de sept cent cinquante-sept mille cinquante-six Dollars Américains (USD 757.056,00), ensemble avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante-six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent seize Dollars Américains (USD 756.299.416,00), par apport en nature d'un montant total de sept cent cinquante-sept millions cinquante-six mille quatre cent soixante-douze Dollars Américains (USD 757.056.472,00), consistant en une participation représentant cinquante pour cent (50%) du capital de Koch Financial Assets II, LLC, prénommée (la Participation 2).

Preuve de l'existence et valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 octobre 2013 de KOCIT Financial Assets, Ltd., prénommée, «certifié sincère et véritable» par sa gérance;

- un bilan au 31 octobre 2013 de KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prénommée, «certifié sincère et véritable» par sa gérance;

- une déclaration d'apport de KOCIT Financial Assets, Ltd., prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions de la Participation 1;

- une déclaration d'apport de KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions de la Participation 2.

Réalisation effective des apports

KOCIT Financial Assets, Ltd., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions de la Participation 1 et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- la Participation 1 n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que KOCIT Financial Assets, Ltd., prénommée, ne détient de droit sur la Participation 1;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Participation 1, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions de la Participation 2 et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- la Participation 2 n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que KOCIT Strategic Assets II, Ltd., prénommée, ne détient de droit sur la Participation 2;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Participation 2, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 31 octobre 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IX. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent quatorze mille cent cinquante-deux Dollars Américains (USD 1.514.152,00) représenté par un million cinq cent quatorze mille cent cinquante-deux (1.514.152) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.»

X. Les associés décident de modifier l'article 17 paragraphe 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Deuxième paragraphe.** Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion des apports effectués (capital social et prime d'émission) sur les parts sociales détenues dans la Société.»

XI. Les associés décident de modifier l'article 18 paragraphe 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18. Deuxième paragraphe.** Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le résultat (bénéfice ou perte) de liquidation sera alloué entre les associés en proportion des apports effectués (capital social et prime d'émission) sur les parts sociales détenues dans la Société. Après cette allocation, les apports (capital social et prime d'émission) seront remboursés aux associés en proportion des apports effectués (capital social et prime d'émission).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (EUR 7.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de la Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14382. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157542/275.

(130192916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Cyrcrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.508.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et un octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg 9b boulevard Prince Henri, ici représentée par Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} . - Dénomination. Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination "CYCRANS S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.2. La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

5.3. Le capital social de la société pourra être porté à DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000.- Euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de DIX EUROS (10.- Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformations de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles que le conseil d'administration sera amené à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue, cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

8. Conseil d'administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11 . Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13 . Commissaire aux comptes.

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

14 . Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois d'avril à 14.00 heures.

16. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII. - Loi applicable

21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euros.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée de six ans:

a) Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

b) Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, comptable, demeurant à Izel (Belgique).

c) Madame Carine REUTER-BONERT, employée privée, demeurant à Fennange.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour la même durée:

La société RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire de la comparante, connu par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2013. Relation: LAC/2013/49973. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157825/232.

(130193139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Cursa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.404.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Torvald Bohlin, director, born in Östersund (Sweden) on 1 December 1950, residing at Grev Magnigatan 16, S-114 55 Stockholm, Sweden, sole shareholder, hereby represented by Mr. Kent Svensson, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm, Sweden, on 4 October 2013.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declare being the sole shareholder ("Sole Shareholder") of "CURSA S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.404 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated 13 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 February 2006 under number 240. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 14 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1 June 2011 under number 1182.

All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company (the "Meeting"), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declare that he has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to enter the Company into liquidation;
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration;
3. Discharge to the sole manager of the Company;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

PANDOMUS, a public company limited by shares (société anonyme), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146.540.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Third resolution

The Meeting decides to grant full and entire discharge to the sole manager of the Company, Mrs. Ana Dias, and release her from liability in respect of the execution of her mandate with regards to the period from 15 June 2013 to the date of the present deed.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Torvald Bohlin, administrateur, né à Östersund (Suède) le 1^{er} décembre 1950, demeurant à Grev Magnigatan 16, S-114 55 Stockholm, Suède, associé unique, ici représenté par Monsieur Kent Svensson, employé privé, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé à Stockholm, Suède, en date du 4 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être le seul associé («l'Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «CURSA S.à r.l.», de droit luxembourgeois, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.404 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 février 2006 sous le numéro 240. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1 juin 2011 sous le numéro 1182.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique («l'Assemblée») et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération;
3. Décharge à la gérante unique de la Société;
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

PANDOMUS, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.540.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière à la gérante unique, Madame Ana Dias, pour l'exécution de son mandat pour la période du 15 juin 2013 jusqu'à la date du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Svensson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50513. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157824/128.

(130193342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

TST S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 161.951.

- Nous vous informons que nous avons pris la décision de résilier la Convention de Domiciliation Société signée, en date du 30 juin 2011, avec la société TST S.à r.l. ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-161951, et ceci avec effet au 21 novembre 2013.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Certifié sincère et conforme

SGG. S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013165196/14.

(130201386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Harvest Clo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.360.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Novembre 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013164889/13.

(130202179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.
